



CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Bilan du Forum mondial de l'eau à Marseille : amplifier et valoriser la contribution des collectivités pour l'eau et l'assainissement

Président de séance

Henri Bégorre, président du Partenariat français pour l'eau (PFE), vice-président de la communauté d'agglomération de Nancy, maire de Maxéville

À la suite du Forum mondial de l'eau, l'idée était de monter un groupe pérenne d'application de la loi Oudin-Santini pour accompagner les collectivités n'étant pas encore impliquées dans ce dispositif.

C'est la première fois que le rôle éminent des collectivités en matière d'organisation des services d'eau et d'assainissement est reconnu dans la déclaration ministérielle, ce qui représente une réelle progression.

La participation de la société civile et des citoyens a été très importante lors du Forum mondial de l'eau à Marseille, et c'est évidemment par l'écoute des demandes émanant de la société civile que la coopération dans ce domaine pourra avancer.

Intervenants

Michèle Cahut, conseillère régionale de la région Picardie, déléguée à la coopération décentralisée

« Il y a deux métiers différents autour de l'eau : celui qui consiste à faire des bénéfices avec la distribution d'eau, et celui qui s'emploie à dire que l'eau n'est pas une marchandise. La coopération décentralisée vise à accompagner l'accès à ce droit universel. »

La Picardie mène une coopération décentralisée au Bénin depuis 1995, avec une accélération certaine depuis 2004.

La région met en œuvre des programmes d'appui aux communes, aux intercommunalités, et au développement économique, elle intervient à Madagascar, dans deux départements du Bénin et dans deux départements du Niger.

En 2006 à Madagascar, 76 % de la population n'avait pas accès à l'eau. Dans la commune d'Ambanja au Niger, 90 % de la population n'a pas accès à l'assainissement et 73 % n'a pas accès à l'eau courante.

Pour répondre à ces situations dramatiques, la Picardie a mis en place un partenariat avec l'Agence de l'eau Artois Picardie, le MAE, la Somme, et la région dispose d'un appui technique d'une ONG pour le soutien de l'agriculture locale.

Enfin, la région est intervenue au Forum mondial de l'eau à Marseille pour présenter les deux volets d'action autour de l'eau, notamment à Madagascar.

Bernard Guirkinger, directeur général adjoint de Suez Environnement, en charge de la coordination eau, de la recherche et innovation et du développement durable

L'autorité politique doit organiser la solidarité, le rôle d'une entreprise est d'apporter une expertise sur les structurations tarifaires, Suez Environnement donne des précisions sur les décisions politiques.

Suez propose des solutions techniques pour amener l'eau dans les quartiers précaires, selon trois modes de financement : les factures d'eau, la solidarité sur le territoire (le contribuable), et le transfert nord-sud.

La croissance urbaine est très forte, entraînant des difficultés dans la mise à disposition d'infrastructures et les partenariats publics-privés peuvent être une solution efficace pour y répondre.

Suez Environnement a mis en place une politique de solidarité à travers un fonds de dotation et la création d'une association du personnel de l'entreprise qui intervient sur son temps libre.

Le groupe a également créé un master « eau pour tous » à Montpellier qui forme vingt à trente managers de services publics qui viennent des pays du Sud.

Marie-Hélène Nedelec, communauté urbaine de Nantes (membre du bureau en charge des coopérations décentralisées), conseillère municipale de la ville de Saint-Herblain

Le Forum mondial de l'eau était d'abord un espace pour les services « eau et assainissement », et les services « relations internationales » ne se sont pas senti partie prenante de ce processus.

Pourtant, les partenaires du Sud très impliqués dans ce processus de construction sont venus avec des propositions concrètes.

La ville de Nantes métropole applique la loi Oudin-Santini, et il faut savoir pourquoi cette loi est si peu utilisée en France, alors que le dispositif s'étend en Europe et que les pays du Sud réfléchissent également à ce type de mécanismes de solidarité.

Nantes métropole travaille spécifiquement sur le renforcement des compétences locales dans les collectivités partenaires, notamment par la mise en place d'outils de planification.

L'implication importante des services « eau et assainissement » assure un meilleur appui à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des coopérations. Cette démarche permet à cette politique de coopération d'être vécue de manière transversale dans la collectivité.

Daniel Marcovitch, vice-président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

Le SIAAP est le Syndicat interdépartemental le plus gros en Europe, disposant de moyens importants. Le syndicat appuie vingt programmes de coopération, avec un budget de 1,2 million d'euros.

Pour le Forum mondial de l'eau à Marseille, le SIAAP, le SEDIF et la régie d'eau de Paris ont tenu un stand regroupant tous les acteurs de l'eau et de l'assainissement d'Île-de-France, véritable lieu de rencontres avec les délégations étrangères.

Aujourd'hui, il y a de nouveaux contacts avec le Laos, la Palestine, la Côte-d'Ivoire, le Nicaragua, le Pérou, le Panama, et peut-être bientôt le Sénégal.

Le SIAAP construit ses projets autour de cinq grands principes d'intervention : il faut une décentralisation effective, une vraie volonté chez le partenaire de créer un service local ; une implication réelle des populations ; puis il faut s'appuyer sur les méthodes locales ; et former des ingénieurs et des techniciens.

Les projets de centre de formation en gestation au Niger et en Palestine sont construits sur ces principes. Le SIAAP travaille également sur la mise en place de schémas directeurs.

Jean-Claude Magelhaes, adjoint au maire de Cherbourg-Octeville, membre du comité du bassin Seine-Normandie

L'agence Seine-Normandie utilise au maximum le dispositif du 1 % de la loi Oudin Santini. 12,2 millions d'euros sont dégagés de la part des agences de l'eau, alors que les collectivités n'utilisent que 7 à 8 % du dispositif.

C'est pourquoi l'agence conditionne ces financements de projet « eau et assainissement » à l'utilisation du 1 % par la collectivité qui sollicite un soutien financier.

L'assainissement est un enjeu très important dans les programmes de coopération. Les programmes mis en œuvre par l'agence de l'eau Seine-Normandie sont donc toujours accompagnés d'un volet assainissement.

Ensuite, l'agence lance des mesures de sensibilisation à l'utilisation de l'eau, à l'hygiène, et travaille à une plus grande pérennité des projets par le renforcement en gestion administrative et technique.

Serge Lepeltier, maire de Bourges, ambassadeur de France chargé des négociations sur le changement climatique

L'agence de l'eau Loire-Bretagne travaille sur un modèle d'incitation à l'utilisation de la loi Oudin-Santini par les collectivités locales.

C'est un travail important d'information auprès des collectivités qui ne savent que succinctement ce qu'il est possible de faire. Cela peut passer par le réseau de partenaires ou les fédérations comme l'AMF par exemple.

Dans une agglomération, l'agence a la compétence de la gestion et de la distribution de l'eau, d'où l'importance d'harmoniser les coûts de l'eau.

Cependant, cette harmonisation entraîne des augmentations de prix pour les toute petites communes afin de rééquilibrer les prix à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Face à ces augmentations, il devient difficile d'expliquer aux petites communes qu'elles vont devoir ajouter 1 % pour la solidarité internationale.

Cette solidarité est en effet plus simple à mettre en œuvre au niveau des bassins versants, c'est pourquoi les agences ont un rôle important à jouer autour de la sensibilisation et de l'information. Les élus sont rarement contre la solidarité internationale, et c'est souvent les populations qu'il faut convaincre.

Jacques Oudin, sénateur honoraire

« On peut toujours donner du poisson à quelqu'un, le mieux, c'est de lui apprendre à pêcher. »

2012 a été une année exceptionnelle avec la tenue du Forum mondial de l'eau, et le Sommet Rio +20. En effet, il y a vingt ans, l'eau n'était pas une priorité dans les OMD, et avec les trois forums (Mexico, Istanbul et Marseille), il y a eu d'énormes avancées.

Trois éléments importants doivent être soulignés : le droit à l'eau et à l'assainissement a été reconnu, le 1 % s'étend en Europe (Suisse, Hollande, Belgique), et la dernière déclaration interministérielle reconnaît le rôle clef des collectivités territoriales dans ce domaine.

Aujourd'hui, l'eau est remontée dans la hiérarchie des préoccupations, et on assiste à une vraie ébullition d'intérêts dans ce domaine pour les collectivités.

Le Forum mondial de l'eau de Marseille a apporté deux éléments de bilans intéressants : les sociétés de l'eau ont eu de grandes ambitions et ont été très impliquées ; les agences de l'eau se sont positionnées comme de véritables leaders.

Le grand enjeu actuel, c'est la formation aux métiers de l'eau et de l'assainissement.

Au niveau national, des éléments de coordination se mettent en place, notamment avec le Partenariat français pour l'eau, ou encore la création d'un groupe thématique à CUF.

Trois idées clefs

- Le rôle des groupes privés est important, ils sont les suiveurs et les accompagnateurs des initiatives portées par les collectivités territoriales.
- Pour accompagner les communes à une plus grande utilisation du 1 % de la loi Oudin-Santini, il est nécessaire de mettre en place de véritables dispositifs d'information.
- Les agences de l'eau sont les seules structures capables de faire de la coopération institutionnelle, de territoire à territoire, et d'appuyer les actions des collectivités.